



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

hôpitaux

Question orale n° 1447

Texte de la question

M. Michel Meylan attire l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur le centre hospitalier intercommunal Annemasse-Bonneville et, plus particulièrement, sur les difficultés rencontrées actuellement pour arrêter le choix du site unique d'implantation du nouvel établissement destiné à se substituer aux deux anciennes unités. Il rappelle qu'en 1993, la démarche novatrice engagée par Annemasse et Bonneville n'avait pas intéressé Saint-Julien-en-Genevois dont le périmètre d'influence est sensiblement différent. Il déplore, dès lors, que le revirement d'opinion de Saint-Julien-en-Genevois, qui semble désormais vouloir être intégré dans les discussions, puisse retarder la construction du nouveau bâtiment en suscitant de nouvelles recherches de site pour rééquilibrer le centre de gravité de l'éventuel projet, et ce alors même qu'une commune, Contamine-sur-Arve, soutenue par l'ensemble des structures intercommunales voisines, s'est déclarée candidate à l'implantation. Dans ces conditions, et afin de répondre dans les meilleurs délais aux attentes des usagers comme des personnels hospitaliers, il lui demande donc d'arrêter le choix sur la commune de Contamine-sur-Arve.

Données clés

Auteur : [M. Michel Meylan](#)

Circonscription : Haute-Savoie (3^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1447

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 juin 2001, page 3433

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 18 juin 2001